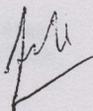


AMBASSADE DE FRANCE
AU CANADA



41, Promenade St-Joseph
Ottawa, Ont. K1M 2C9

L'Ambassadeur

Le 22 mars 2000

N° 413

Monsieur le Directeur général,

Vous avez bien voulu me faire parvenir la lettre datée du 21 janvier dont la teneur suit :

"Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République Française sur les relations cinématographiques, fait à Ottawa le 30 mai 1983, tel que modifié par des échanges de notes faits à Ottawa le 8 février 1989, le 11 avril 1991, le 8 septembre 1992 et le 25 octobre 1997.

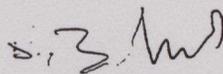
Lors de la réunion de la Commission mixte cinématographique tenue à Cannes, le 19 mai 1998, les représentants de nos deux pays ont jugé utile de modifier les dispositions de cet Accord. J'ai donc l'honneur de vous proposer les modifications énoncées dans l'annexe de cette note.

Si ces propositions conviennent au gouvernement de la République Française, j'ai l'honneur de proposer que la présente note et l'annexe ci-jointe, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que votre réponse à cet effet, constitue un Accord entre nos deux gouvernements modifiant l'Accord nommé dans le premier paragraphe de cette note, qui entre en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée."

J'ai l'honneur de vous faire part de mon agrément sur ces propositions. Conformément à votre note, cet Accord entre donc en vigueur entre nos deux gouvernements à la date de ce jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma haute considération.



Denis BAUCHARD

Monsieur Denny GÉLINAS
Directeur général
Affaires internationales et intergouvernementales
Patrimoine canadien